

Conseil d'administration

Objet : Procès-verbal
Date : Séance extraordinaire du 28 janvier 2021
Heure : 18 h (heure de la Gaspésie)
Lieu : Par vidéoconférence (Zoom)

MEMBRES PRÉSENTS :

- Mme Yolaine Arseneau Directrice générale et secrétaire générale
- M. Antonio J. Blouin Groupe socio-économique et vice-président du conseil
- M. Guillaume Chassé Enseignant, Campus de Gaspé
- Mme France Côté Parent
- M. Jean-Michel Côté Titulaire de DEC, programme technique
- M. Carol Cotton Groupe socio-économique et président du conseil
- M. Joey Fugère Parent
- M. Jean Gagné Directeur des études
- Mme Marie-Lyne Larrivée Professionnelle
- Mme France Painchaud Entreprise
- M. Jean-Étienne Solomon Titulaire de DEC, préuniversitaire
- Mme Lisandre Solomon Enseignante, Campus des Îles-de-la-Madeleine
- Mme Caroline Stevens Groupe socio-économique

MEMBRES ABSENTS :

- M. Malek Arab Groupe socio-économique
- Mme Maika Assels Étudiante, programme préuniversitaire
- Mme Lise Bourg Personnel de soutien
- Mme Claudia Delaney Entreprise
- Mme Josée Laflamme Groupe socio-économique

ASSISTENT À LA RÉUNION :

Mme Josiane Michaud

Secrétaire de réunion

M. Sylvain Vachon

Personnel-cadre observateur

Me Julien Archambault

Avocat

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et atteinte du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Suivi du Campus de Montréal (huis clos);
5. Modification à l'entente de renouvellement de partenariat entre Services d'éducation Globale Matrix Inc. et le Cégep de la Gaspésie et des Îles;
6. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

Sur une proposition de Mme Caroline Stevens appuyée par M. Guillaume Chassé, le président ouvre la séance à 18h03.

2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET ATTEINTE DU QUORUM

La secrétaire générale procède à la vérification des présences et confirme l'atteinte du quorum.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président procède à la lecture de l'ordre du jour. Il propose l'ajout d'un intitulé « Suivi du campus de Montréal » qui sera placé au point 4 de l'ordre du jour changeant ainsi l'ordre des points qui suivent.

Le président avise que le point 4 sera traité à huis clos.

Sur une proposition de M. Jean-Michel Côté appuyée par Mme France Painchaud il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour en tenant compte des modifications apportées à la suite de l'ajout du point 4 traité à huis clos.

Résolution CA-21-112

4. SUIVI DU CAMPUS DE MONTRÉAL (HUIS CLOS)

Le président demande le huis clos pour le traitement de ce point.

Sur une proposition de Mme Lisandre Solomon appuyée par Mme France Côté, le huis clos est ouvert à 18:05.

Résolution CA-21-113

Le président demande l'autorisation pour que M. Sylvain Vachon, membre observateur et Me Julien Archambault, avocat qui accompagne le Cégep dans ce dossier, restent présents pour le traitement de ce point, de même que Mme Josiane Michaud, qui agit comme secrétaire de réunion.

Sur une proposition de M. Guillaume Chassé appuyée par M. Jean-Étienne Solomon, il est résolu :

D'accepter la présence de Mme Josiane Michaud, de M. Sylvain Vachon et de Me Julien Archambault pour le huis clos.

Résolution CA-21-114

La directrice présente les résultats des plus récentes discussions avec Matrix concernant la modification à l'entente de renouvellement de partenariat, document confidentiel. Me Archambault répond aux questions des membres du conseil sur le contenu de l'entente.

Sur une proposition de M. Jean-Michel Côté appuyée par M. Jean-Étienne Solomon, le huis clos est levé.

Résolution CA-21-115

5. SIGNATURE DE LA MODIFICATION À L'ENTENTE DE RENOUVELLEMENT DE PARTENARIAT ENTRE SERVICES D'ÉDUCATION GLOBALE MATRIX INC. ET LE CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES

La directrice générale présente la modification à l'entente de renouvellement de partenariat entre Services d'éducation Globale Matrix Inc. et le Cégep de la Gaspésie et des Îles.

CONSIDÉRANT l'engagement et les efforts consentis par le Cégep de la Gaspésie et des Îles (ci-après appelé Cégep) dans la mise en place d'un campus d'étudiants étrangers à Montréal depuis 2015;

CONSIDÉRANT l'entente de renouvellement de partenariat signée entre le Cégep et Services d'éducation Globale Matrix Inc. (ci-après appelé Matrix) le 12 juin 2019 qui prévoit le partage des responsabilités dans le recrutement, l'accueil d'étudiants internationaux et la gestion du Campus de Montréal du Cégep;

CONSIDÉRANT les accusations portées, le 20 novembre 2020, par l'Unité permanente anticorruption (UPAC) contre M. Naveen Kolan, actionnaire et président de Matrix;

CONSIDÉRANT la volonté du Cégep de modifier l'entente de partenariat pour y inclure un engagement de la part de Matrix à l'effet que M. Kolan ne soit plus, directement ou indirectement, un dirigeant ou un administrateur, ni ne soit impliqué de quelque façon que ce soit dans Matrix, dans ses compagnies liées, dans les sociétés ou entreprises impliquées de quelque façon dans la gestion et l'opération du campus de Montréal du Cégep ou dans les sociétés ou entreprises offrant des services aux étudiants du Cégep;

CONSIDÉRANT la négociation par les avocats des deux parties d'une modification à l'entente de renouvellement de partenariat qui inclut des clauses garantissant le retrait de M. Kolan des opérations et de la gestion des activités du Campus de Montréal;

CONSIDÉRANT qu'avant même la signature de la modification à l'entente, M. Kolan s'est retiré de la gestion, de la gouvernance et de l'actionnariat des différentes compagnies liées à Matrix et s'engage à respecter cet engagement jusqu'à la fin des procédures judiciaires;

CONSIDÉRANT les inconforts du conseil d'administration du Cégep à l'effet que si M. Kolan est reconnu coupable des accusations portées contre lui, sa famille demeurera bénéficiaire d'une fiducie qui investit dans Matrix et ses compagnies liées, mais que M. Kolan s'engage à s'en retirer s'il est reconnu coupable des accusations qui pèsent contre lui;

CONSIDÉRANT que si M. Kolan est reconnu coupable, Matrix confirme qu'il n'aura pas le droit de reprendre ses activités au sein de Matrix et de ses compagnies liées ainsi qu'auprès des partenaires de recrutement, et que toutes les démarches nécessaires ou utiles pour que M. Kolan cesse d'être un bénéficiaire de toute fiducie actionnaire de Matrix ou de ses compagnies liées seront initiées;

CONSIDÉRANT que du point de vue juridique, la modification à l'entente de renouvellement de partenariat offre suffisamment de garanties et de protection au Cégep en cas de mauvaise foi ou de non-respect des engagements de la part de Matrix;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale ne prévoyait pas la résiliation de l'entente en cas de défaut et que la modification à l'entente prévoit cet ajout majeur;

CONSIDÉRANT l'engagement de Matrix dans la mise en place d'une structure de gouvernance qui démontre sa volonté d'assurer le respect de l'engagement de M. Kolan de n'exercer aucun contrôle direct ou indirect sur les opérations associées au campus de Montréal;

CONSIDÉRANT que toutes les demandes exprimées par le conseil d'administration du Cégep ont été répondues et consignées dans l'entente;

Sur une proposition de Mme France Painchaud appuyée par M. Guillaume Chassé il est résolu :

D'autoriser la directrice générale à signer la modification à l'entente de renouvellement de partenariat entre le Cégep de la Gaspésie et des Îles et Services d'éducation Globale Matrix Inc..

Résolution CA-21-116

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Marie-Lyne Larrivée appuyée par Mme France Côté, la séance est levée à 18h52.

SIGNATURES



Carol Cotton
Président du conseil d'administration



Yolaine Arseneau
Directrice générale et secrétaire générale